

DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE VAL DE REUIL

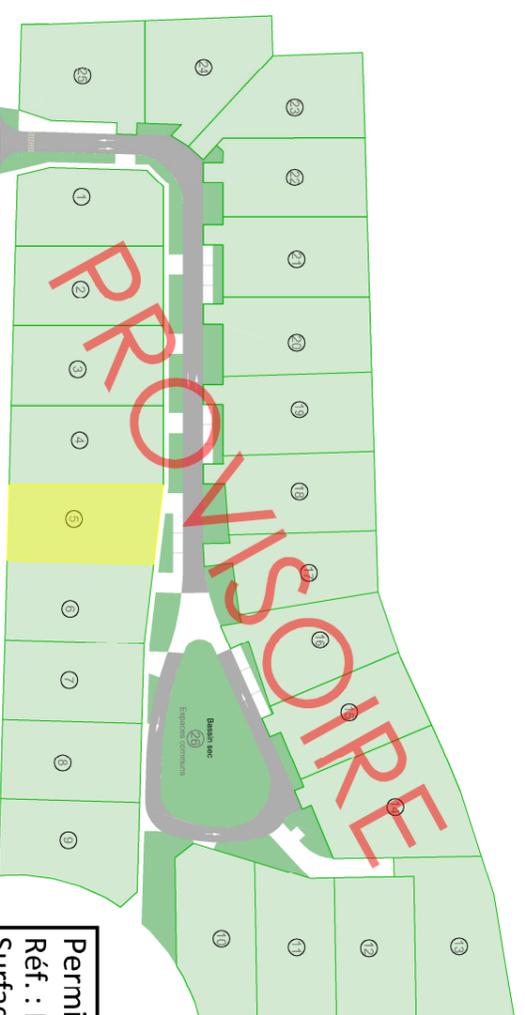
Chaussée du Parc

Parcelle cadastrée en section C n° ...  
Résidence " Les Jardins de Blanche "

# PLAN DE VENTE

Lot n° 5

échelle : 1/250



Permis d'aménager  
Réf. : PA 027 701 20 H3067  
Surface plancher: 300m<sup>2</sup>

Maître  
d'ouvrage



Société AMEX  
3 rue de la scierie - Les Essarts  
76530 GRAND-COURONNE  
☎ 02.35.18.00.21  
contact@amex-ap.fr  
www.amex-ap.fr

Géomètre  
Expert



AGEOSE Géomètre-expert  
Voie du Futur - BP922  
27103 VAL DE REUIL CEDEX  
☎ 02.32.40.05.13  
contact@ageose.fr  
www.ageose.fr

Bureau  
d'études



SODEREF  
Agence Normandie  
Rue Karl Heinz Bringer  
27950 SAINT MARCEL  
☎ 02.32.71.01.09  
saintmarcel@soderef.fr

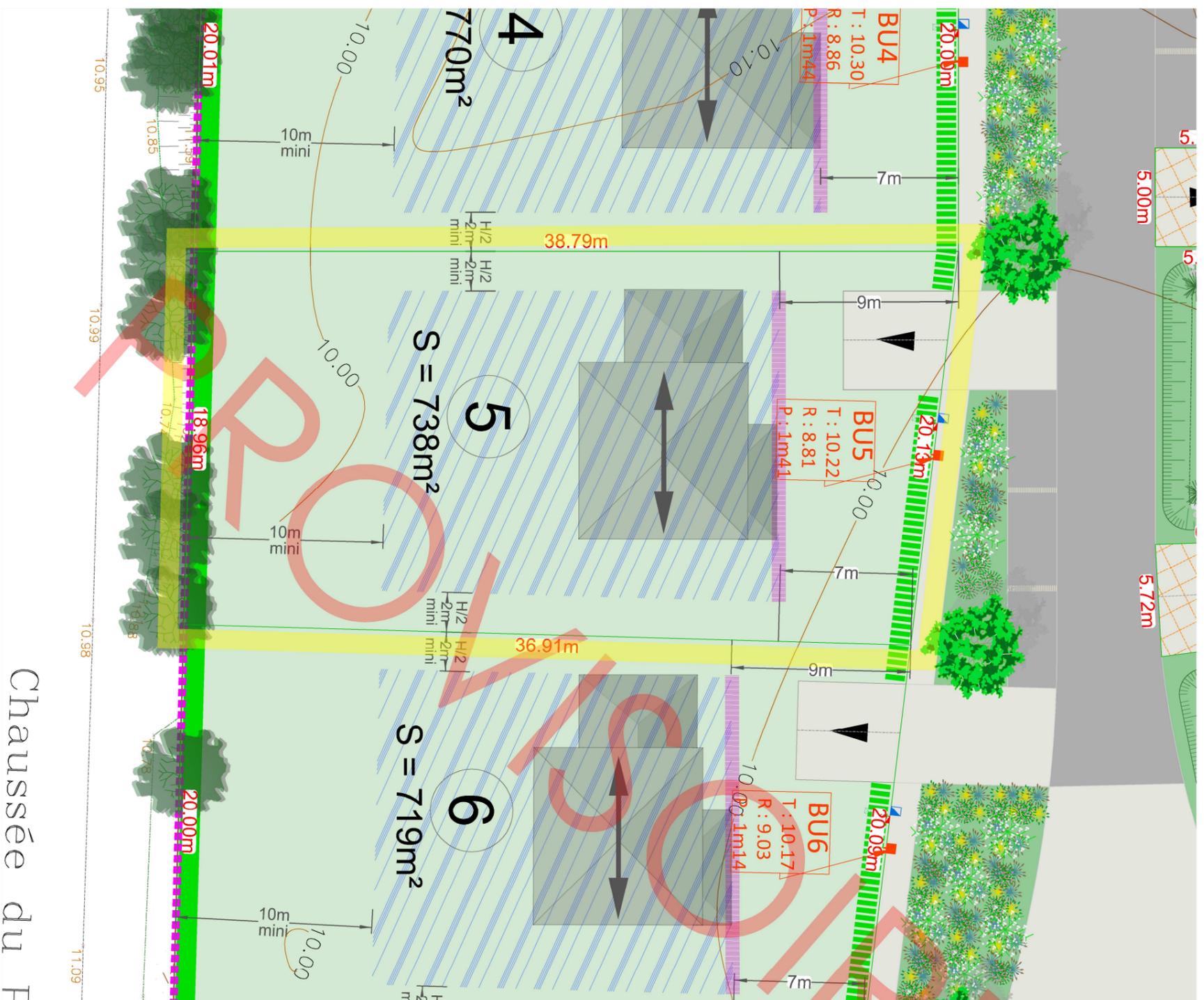
Bureau  
d'études  
Hydro



&COTONE ING&NIERIE  
8 Rue du Docteur Surray  
76 600 - LE HAVRE  
☎ 02.76.32.85.21  
ecotone@neuf.fr

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan de vente provisoire en attente du bornage des lots et des nouvelles références cadastrales. Nota : Limites de propriété et superficie non garanties en l'absence de reconnaissance contradictoire des limites.	05/10/2020
B		
C		
D		
E		
F		
G		
Dossier n°171115		171115.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)  
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969



**LEGENDE PROJET :**  
(charge aménageur - voir PA.8 et notice paysagère)

- : Chaussée enrobé
- : Stationnement en enrobé
- : Trottoirs en béton
- : Sette en stabilisé
- : Accès en béton
- : Noue, bassin et espaces verts
- : Pavés résine
- : Mur entrée résidence
- : Entrée charretière en béton non close réservée aux entrées (privative au lot)
- : Création d'une aire de présentation des bacs à déchets.
- : Arbres existants à conserver. Ces arbres peuvent être supprimés pour des raisons de sécurité ou sanitaire.
- : Plantation d'arbre
- : Plantations de plantes hélopiyyes dans les dépressions les plus humides des noues et des bassins.
- : Plantations d'arbustes

**LEGENDE EXISTANT :**

- : Mur bahut
- : Clôture
- : Mur plein
- : Haie
- : Limite matériaux
- : Bord de chaussée
- : Bordure
- : Bordure + caniveau
- : Hauteur de Talus
- : Pied de Talus
- : Palissade
- : Caniveau
- : Limite de culture
- : Limite de bois
- : Pierre
- : Glissière de sécurité
- : Eclairage public
- : Potelet
- : Accès
- : Support électrique
- : Signalisation routière
- : Coffret électrique
- : Souche
- : Vanne Gaz
- : Chambre France télécom
- : Feuille
- : Buse
- : Résineux
- : Grille et avaloir EP
- : Descente Gouttière
- : Regard EP
- : Regard EU
- : Hydroplast et bouche à clé
- : Borne incendie
- : Poubelle
- : Boîte aux lettres

**LEGENDE PARCELLAIRE :**

- : Courbe de niveau (avant travaux)
- : Cote de niveau (avant travaux) NGF Système IGN 69
- : Borne ancienne
- : Borne nouvelle
- : Application cadastrale
- : Cotation linéaire
- : Limite des terrains
- : privatif
- : mitoyen

**LEGENDE PROJET :**  
(charge acquéreur - voir règlement écrit PA.10.2)

- : Emplacement obligatoire de l'entrée charretière.
- : Contrainte sur le traitement des limites des lots le long des espaces communs et de la voirie de desserte internes à la résidence.
- : Contrainte sur le traitement des limites des lots le long des espaces publics extérieurs à la résidence.
- : Plantation d'une haie sur un merlon.

**LEGENDE IMPLANTATION :**

- : Servitude de passage d'utilité commune en tréfond à créer liée au passage d'une canalisation d'eau pluviale.
- : Servitude de passage d'utilité commune en tréfond à créer liée au passage d'une canalisation d'eau pluviale et d'eau usée.
- : Zone constructible
- : Les abris de jardins
- : Ils pourront être implantés en dehors des zones constructibles en respectant un recul au moins égal à 1.00m le long des limites séparatives. Une haie composée d'essences locales devra être plantée entre les abris de jardin et les limites séparatives.
- : Dans tous les cas les abris de jardin ne pourront pas être implantés entre les façades de l'habitation et la voirie de desserte de l'opération.
- : Cette disposition n'interdit pas des retraitis ou des saillies ponctuelles liées à l'expression d'une volonté architecturale.
- : Sens de la façade principale
- : Hypothèse d'implantation.
- : Modèle de maison donné uniquement à titre indicatif.

**LEGENDE RESEAUX\*\* :**

- : Regard de branchement télécom 30X30 (lampo beton)
- : Citerneau
- : Coffret de comptage électrique
- : Boîte de branchement des eaux usées

Nota\* : Plan provisoire en l'attente des accords sur limites. Les cotes et superficies sont données à titre indicatif.  
 Nota\*\* : La topographie reflète l'état du terrain avant travaux.  
 Nota\*\*\* : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota\*\*\*\* : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Echelle : 1/250